

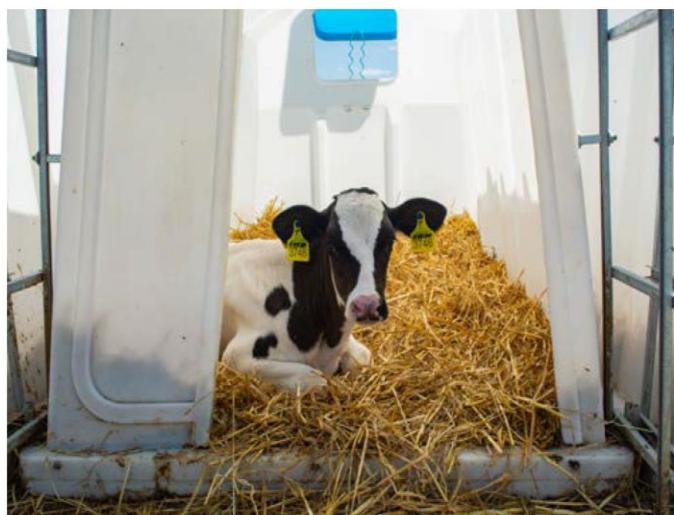
HD11310

IR01. 07/2023

LERASEPT® VIROXX S

Désinfectant poudre
à large spectre d'utilisation

LERASEPT® VIROXX S est un désinfectant très polyvalent pour une biosécurité totale (TP2 ; TP3).



- S'utilise pour la désinfection des surfaces d'élevage par pulvérisation ou moussage ; pédiluves et rotoluve ; canalisations d'eau de boisson.
- Bactéricide, Levuricide pour surfaces propres à basse température selon EN1276, EN1656, EN1657, EN13697, EN14439, EN16437.

LERASEPT® VIROXX S

- LERASEPT® VIROXX S est un désinfectant bactéricide et Levuride fortement oxydant pour l'hygiène en élevage TP3.
- Poudre soluble colorée en rose pour une utilisation plus simple.
- Formule riche en agents biocides, complétement en acide organique et minéral pour un pH optimal .
- Additivé tensioactifs pour adhérer aux surfaces et désinfecter en profondeur.
- S'utilise à basse température. Testé en condition de saleté et eau dure.
- Livré en seau avec une sachette fermée et un gobelet gradué de dosage de 60 mL.



1. Caractéristiques physico-chimiques :

| | |
|-----------------------|--|
| Aspect | Poudre rose |
| pH pur | 1,8 sol. 20g/l |
| Densité | 1,19 |
| DDM | 2 ans |
| Matière active | Pentapotassium-bis (peroxymonosulfate)-bis (sulfate) à 505 g/kg. |
| T° de stockage | 0 - 30°C |

2. Mode d'emploi

Préparer la solution désinfectante en diluant la poudre dans de l'eau potable froide. Ajouter la quantité nécessaire (1% = 10 grammes / litre d'eau. 1 gobelet plein permet la préparation de 7 litres de solution à 1%) et attendre la dissolution complète avant utilisation. Utiliser la solution préparée rapidement pour conserver l'efficacité biocide.

| Type d'utilisation | Application | Dosage (%) | Temps de contact | Température |
|-----------------------------|--|------------|------------------|-------------|
| Bâtiment d'élevage agricole | Surface application par pulvérisation. Surface par trempage | 0.1 à 4% | 30 - 60 min | 10°C |

A titre indicatif, appliquer 0,3L à 0.4L/m² de solution diluée, variable selon la porosité du support.

Pour le TP 3, usage en hygiène vétérinaire, le rinçage n'est pas obligatoire, mais conseillé pour le bien-être animal.

En cas de contact avec le désinfectant, rincer abondamment à l'eau potable les mangeoires, abreuvoirs, équipements et systèmes de distribution de la nourriture et de la boisson des animaux.

Pendant le vide sanitaire :

Nettoyer les surfaces avant de les désinfecter.

A titre indicatif, appliquer 0,3L à 0.4L/m² de solution diluée, variable selon la porosité du support.

Pour le TP 3, usage en hygiène vétérinaire, le rinçage n'est pas obligatoire, mais conseillé pour le bien-être animal.

En cas de contact avec le désinfectant, rincer abondamment à l'eau potable les mangeoires, abreuvoirs, équipements et systèmes de distribution de la nourriture et de la boisson des animaux.

3. Conditionnements :

| Type conditionnement | Poids Net (kg) | Palettisation (Nb unités par palette) | Palette |
|-------------------------|----------------|---------------------------------------|---------|
| Seau perdu blanc de 10L | 10 | 36 | 80X120 |

4. Contrôle des concentrations

Pour la mesure de concentration de ce produit, veuillez contacter notre service commercial.

5. Législations nationales :

5.1 Arrêté 19/12/13 et Règlement CE N°834/2007

| Législations | Conforme |
|---|----------|
| Pour le nettoyage des surfaces et objets en contact avec des denrées alimentaires selon l'arrêté du 19/12/13 modifiant l'arrêté du 08/09/99. | Non |
| Conforme au cahier des charges du 28 décembre 2021 et complétant les dispositions des Règlements CE n° 2018/848 et 2021/1165 pour le nettoyage et la désinfection en industrie agroalimentaire et transformation biologique. (voir site www.inao.gouv.fr). | Non |

5.2 : Réglementation Biocide

Produit biocide en cours d'évaluation selon le Règlement UE n° 528/2012.

Règlement Biocide 528/2012 UE. Autres usages biocides, Type de produit (TP) n° :

- 2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
- 3 - Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire

| Type de souche | Norme | TP | Dose | Tps de contact | T°C |
|---|----------|--------|-------|----------------|-----|
| Bactéricidie - En condition de propreté (0.3 g/l d'albumine bovine). | | | | | |
| <i>Enterococcus hirae, Escherichia coli, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus.</i> | EN 1276 | 2 | 0.25% | 60 min | 20 |
| | EN 1276 | 2 | 0.1% | 30 min | 10 |
| | EN 13697 | 2 | 0.2% | 60 min | 20 |
| Bactéricidie - En condition de saleté - (3 g/l d'albumine bovine). | | | | | |
| <i>Enterococcus hirae, Pseudomonas aeruginosa, Proteus hauseri, Staphylococcus aureus.</i> | EN 1656 | 2 et 3 | 0.5% | 30 min | 10 |
| | EN 14349 | 2 et 3 | 0.5% | 30 min | 10 |
| Levuricidie - En condition de saleté - (3 g/l d'albumine bovine). | | | | | |
| <i>Candida albicans.</i> | EN 14349 | 2 et 3 | 0.5% | 30 min | 10 |
| | EN 1657 | 3 | 4% | 30 min | 10 |

SARL SAE 276

94 rue du rond de l'heure
27340 Criquebeuf sur Seine
Tél 07 87 74 87 88